



Litige avec une société de recouvrement

Par **MINH**, le **19/10/2018** à **17:45**

Bonjour, rn rn Ayant fait appel à une société de recouvrement pour pour récupérer des impayés de loyer à mon locataire. rn La société de recouvrement a voulu démarcher à l'amiable avec mon locataire. Hors à la date du 10 octobre, cette société n'a pas fait intervenir son huissier pour l'expulsion, c'est mon huissier qui est intervenu. rn rn la société de recouvrement me réclame 12% des montants réclamés au locataire (elle n'a pas pu réclamer auprès du locataire) soit la somme de 2000 euros car je n'ai pas respecté le contrat, en ayant appelé mon huissier et j'ai entravé son travail. rn rn Comment faire pour démontrer que tout ceci est faux ? rn rn Merci cordialement

Par **Visiteur**, le **19/10/2018** à **20:28**

Bonjour rn Il fallait retirer le dossier auprès du recouvreur avant de faire intervenir l'huissier....

Par **morobar**, le **20/10/2018** à **08:35**

Bonjour, rn Il faut surtout lire la convention du mandat confié à la société de recouvrement. rn Il serait étonnant que celui-ci implique une initiative du mandataire en vue d'obtenir une expulsion judiciaire, pas impossible certes, mais certainement avec des avances car les avocats ne travaillent pas aux seuls résultats;

Par **MINH**, le **22/10/2018** à **09:59**

Nous n'avons pas fait intervenir notre huissier car la société de recouvrement devait récupérer le dossier lui même et ne voulait pas que j'interviennes. Et du coup l'échéance arrivant notre huissier a lancé de son côté son processus d'expulsion.